

Foire aux questions “Soutien aux œuvres numériques”

Certaines de mes réponses dépassent le nombre de mots requis de 2 à 6 mots. Est-ce pénalisant ?

Non, tant que cela reste concis et clair.

Une copie scannée de la carte d'identité nationale peut remplacer la copie du passeport pour les individus ?

Oui, la copie de votre carte d'identité nationale peut remplacer le passeport.

Puis-je demander le financement pour la création d'un site web destiné pour mes œuvres ?

Oui, la création d'un tel site est éligible tant qu'il n'entre pas en conflit d'intérêt avec la plateforme www.kiltir.org

Le dernier volet de mon projet consiste à diffuser l'œuvre numérisée sur un blog ou sur un site web. Combien d'années d'abonnement puis-je prévoir dans l'évaluation budgétaire pour l'hébergement sur un site ?

Un des critères d'évaluation sera la viabilité de votre projet et vous devez être en mesure de le maintenir au-delà de la période de subvention.

Est-ce que l'achat d'un disque externe est compris dans le financement ?

Oui, l'achat d'équipement ou de matériel est autorisé mais ne doit pas dépasser 250 euros (l'unité).

L'inventaire numérique de l'intégralité de l'œuvre d'un artiste mauricien peut-il être hébergé sur Kiltir.org?

Non, à ce stade de son développement, la plateforme n'est pas conçue pour héberger des œuvres.

De quelle date à quelle date l'activité peut-elle être programmée ? Tout en étant d'une durée de 3 à 12 mois bien sûr.

La période provisoire de mise en œuvre est de novembre 2024 à décembre 2025. Mais tout dépendra de la date exacte du début de votre contrat, si vous êtes sélectionné, et de la durée du projet.

Après cette activité, j'ai un autre événement prévu en août 2025 pour lequel je souhaite solliciter l'aide à la co-création. Puis-je postuler là-dessus dès maintenant avec l'appel à projet en cours ou dois-je attendre une autre session, étant donné que je suis déjà candidate à la demande pour la numérisation ? Puis-je soumettre un dossier pour le fonds de co-création Indianocéanie pour ce même projet ?

Vous pouvez soumettre une candidature à différentes subventions. Toutefois, merci de noter que si vous êtes sélectionnés, vous ne pourriez pas cumuler deux subventions en même temps.

L'estimation budgétaire peut-elle être affinée plus tard ? Peut-elle faire l'objet de changements si un prestataire de service n'est plus disponible, par exemple ? Pour l'évaluation budgétaire, je ne suis pas sûre de choisir définitivement les prestataires (photographe, créateurs de site web, aide) avant d'envoyer mon dossier. Du coup, acceptez-vous que ce soit mentionné à titre indicatif, et que ça puisse être affiné plus tard?

Oui, si votre projet est sélectionné, vous pourrez réactualiser certains coûts avant la signature finale de votre contrat.

Dois-je soumettre ma demande en mon nom propre ou au nom de mon entreprise ?

Il vous revient de choisir si vous souhaitez soumettre en votre nom ou au nom de votre structure, dépendant de qui porte le projet en question.

Nous sommes enregistrés en tant qu'entreprise, telle qu'une SARL, sommes-nous éligibles ?

Les organisations du secteur privé sont éligibles mais doivent démontrer que leur activité n'a pas pour seul objectif la commercialisation en vue d'un gain pécunier.

Est-ce qu'en tant qu'individu, seul, est-ce je peux soumettre une demande de subvention ?

Oui, les candidatures en tant qu'individu son éligibles.

Pour un projet de court métrage d'animation 2D, est-il possible de vous envoyer une vidéo de bande demo (comme preuve d'activités supplémentaires) ? si oui, comment ?

Oui, merci d'insérer un lien dans votre portfolio ou CV afin de pouvoir visionner ou télécharger la vidéo.

Est-ce que les secteurs d'activités incluent la création de contenus digitaux (vidéos, podcasts, visuels) pour les plateformes web (sites internet) et réseaux sociaux ?

Oui tant qu'il s'agit d'une œuvre artistique ou pédagogique, et non commerciale. Votre œuvre sera jugée selon sa pertinence.

Est-ce que les savoir-faire artisanaux de nos îles entrent dans le cadre du patrimoine et de la diversité culturelle de la région dont la subvention "Soutien aux œuvres numériques" entend valoriser ?

Oui, la valorisation des savoir-faire artisanaux fait partie des catégories.

Certaines des prestations techniques (enregistrement vidéo et audio, rédaction, post-production, etc.) seront offertes par moi-même. Est-ce que, dans le cadre d'une demande de subvention faite par moi, je peux être moi-même rémunéré ? Est-ce que cette rémunération sera prise en charge par la subvention ?

S'agissant d'une prestation, vous pouvez prévoir une rémunération.

Si certaines des prestations techniques (photographie, reporter, caméraman, marketing digitale, etc.) sont offertes par des personnes qui sont eux-mêmes porteur de projet et demandeur dans le cadre de cette même subvention, est-ce que cela pose un problème ?

Un candidat ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande.

Pour la numérisation des archives, l'iconographie, comme pour les archives nationales, est-ce que ces sections peuvent-elles prétendre à un soutien ?

Oui, ce type d'activités est éligible.

Pour la Déclaration d'intégrité et la lettre d'engagement de genre, qui doit la signer ?

Chaque candidat doit signer la déclaration d'intégrité et la lettre d'engagement genre. Il est aussi impératif de signer le formulaire de candidature. Inscrire votre nom dans le PDF vaut pour signature, dans le cas où vous n'êtes pas en mesure d'insérer votre signature électronique.

Sinon, vous pouvez imprimer le document, le signer et le scanner. La non-signature de ces documents entraîne l'élimination directe du dossier de candidature.

Je viens de soumettre ma demande. J'aimerais savoir si on peut obtenir un accusé de réception du dossier.
Vous recevez une réponse automatique lors de la soumission de votre dossier. Merci de vérifier vos spams.



AVEC LE SOUTIEN DE

